



**DELEGATIONS
CONSENTIES AU
MAIRE :
COMPTE RENDU
AU CONSEIL
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/50

L'an deux mil dix-huit, le sept décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 novembre 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Roger GIRAUD, Florence GONON, Delphine MIALON, Daniel VIN

EXCUSES : François PINATEL

Secrétaire de séance : Hugues BEAUME

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 5 novembre 2018 : acceptation du devis de l'entreprise OZE pour la réalisation de travaux de sécurisation à l'église. Montant du devis : 1 572,00 € TTC.

Décision du 5 novembre 2018 : acceptation du devis de l'entreprise EGSOL pour une visite de contrôle des murs de soutènement sur la route d'Emparis. Montant du devis : 4 520,40 € TTC.

Décision du 5 novembre 2018 : acceptation des devis de l'entreprise HYDROKARST pour une visite de contrôle des murs de soutènement sur la route d'Emparis. Montant du devis : 650,40 € TTC.

Décision du 8 novembre 2018 : acceptation du devis du cabinet d'avocats ADAMAS pour l'assistance juridique de la commune dans le dossier de la SEML le Nid d'Aigle. Montant du devis : 3 600,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

